



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le vendredi 5 mai 2006 à 14 h 45 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame et monsieur les conseiller-ère Denise Laferrière et Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Sont absents monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président et madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2006-645*

**PROJET PILOTE - LOCATION DU MARCHÉ PUBLIC DE LA RUE NOTRE-DAME
- 6 MAI AU 31 DÉCEMBRE 2006 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-
BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE l'environnement de la rue Notre-Dame et son activité commerciale font partie des quartiers ciblés dans la stratégie municipale de revitalisation des vieux quartiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau vient de terminer une première phase d'importants travaux de rénovation au marché public de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau s'est associée à la Coopérative de Développement Économique Communautaire de Gatineau pour structurer un projet de relance des activités maraîchères jumelé à un projet d'économie sociale et d'un programme d'animation de ce marché;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau veut favoriser un projet pilote et soumet une proposition pour occuper la surface complète du marché public du 6 mai jusqu'au 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE la clause 7.1.1 de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers prévoit que la location d'un immeuble municipal, tel que proposé par l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, doit se faire par appel de proposition :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de surseoir à l'application de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;
- de louer, pour la somme nominale de 1 \$, le marché public de la rue Notre-Dame à l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau pour la période du 6 mai au 31 décembre 2006;
- d'approuver le projet de bail à intervenir entre la Ville et l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau;
- d'accorder une subvention de 28 870 \$ à l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau pour aider à couvrir les différents coûts d'opération, tels que frais d'entretien, d'énergie, de nettoyage des lieux et autres spécifiés à l'article 3.2 – Coûts d'opération, du projet de bail à intervenir;
- d'autoriser le trésorier à verser la somme octroyée sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service d'urbanisme;

- d'autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus la somme de 28 870 \$ afin de financer la subvention accordée dans la présente résolution;
- d'autoriser le Service d'évaluation et des transactions immobilières à procéder immédiatement à un appel de propositions conformément à la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers pour la location du marché public Notre-Dame à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le locataire s'engage à respecter toutes les clauses relatives aux assurances faisant partie intégrante du bail de location.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le bail.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61400-972	28 870 \$	Programmes et projets de développement subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	28 870 \$		Imprévus // autres
61400-972		28 870 \$	Programmes et projets de développement // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-646

SUBVENTION DE 150 \$ - JEUNESSE, J'ÉCOUTE - MARCHE BELL - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Jeunesse, J'écoute – Marche Bell à l'attention de madame Maude Lacelle, 200, boulevard Saint-Laurent, bureau 301, Gatineau, Québec, J8X 1N5, à titre de subvention pour la Marche Bell qui aura lieu le 7 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	150 \$	Marc Bureau – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2006.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif